

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00382

Numéro SIREN : 802 669 226

Nom ou dénomination : A.S ALPILLES

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2022 sous le numéro de dépôt 5421



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
Inscrite au tableau de l'Ordre de Marseille PACAC

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DEPOT N°

Julien

29 SEP. 2022

SAS A.S ALPILLES

**43 Boulevard Victor Hugo
13210 SAINT REMY DE PROVENCE**

COMPTES ANNUELS

du 01/06/2021 au 31/05/2022

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Liasse fiscale	2
Bilan simplifié détaillé	15
ACTIF	15
<i>Actif immobilisé</i>	<i>15</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>15</i>
PASSIF	16
<i>Capitaux Propres</i>	<i>16</i>
<i>Dettes</i>	<i>16</i>
Compte de résultat simplifié détaillé	17
Annexe : Préambule	19
Annexe : Notes sur le bilan actif	20
Annexe : Notes sur le bilan passif	21
Annexe : Notes sur le compte de résultat	22
Soldes intermédiaires de gestion	23
Liste des Immobilisations	24

Attestation de Présentation**ATTESTATION**

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS A.S ALPILLES pour l'exercice du 01/06/2021 au 31/05/2022 et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux ci, nous n'avons pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 25 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	529 165,44 Euros
chiffre d'affaires	762 605,82 Euros
résultat net comptable	361 363,58 Euros

Fait à SAINT-REMY-DE-PROVENCE
Le 13/09/2022

EXPERT & CONSEIL
Société d'Expertise Comptable
BP 68, 13533 ST REMY DE PROVENCE cdx
Tél. 33 (0)4 90 92 36 04
www.expertetconseil.fr
RCS Tarascon 539 403 725

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise		SAS A.S ALPILES										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		43 Boulevard Victor Hugo 13210 SAINT REMY DE PROVENCE											
SIRET		8 0 2 6 6 9 2 2 6 0 0 1 0											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1		2		Durée de l'exercice précédent *		1		2			
												Exercice N clos le	
												13/10/2022	
												Net	
												3	
												2 173	
												165	
												2 338	
												3 500	
												490 261	
												473	
												526 828	
												529 165	
												NET	
												2 500	
												250	
												3 000	
												361 364	
												367 114	
												20 993	
												141 059	
												162 052	
												529 165	
												1 607	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 <i>reglées</i> A. bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A.S ALPILLES						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
ACTIF IMMOBILISÉ								Réévaluation légale *		
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452	583	454		456	583	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	3 362	472	1 020	474		476	4 382	
Immobilisations financières		480	161	482	4	484		486	165	
TOTAL		490	3 523	492	1 607	494		496	5 130	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	103	544		546	103	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	2 202	562	487	564		566	2 689	
TOTAL		570	2 202	572	590	574		576	2 792	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values				
						Long terme				
						19 % ①	15 % ou 12,8 % ②	0 % ③		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 298 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SAS A.S ALPILLES		Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice
		Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603
	Autres provisions réglementées *	610	612
Provisions pour risques et charges		620	622
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632
	Sur stocks et en cours	640	642
	Sur clients et comptes rattachés	650	652
	Autres provisions pour dépréciation	660	662
TOTAL		680	682
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Fonds commercial	681	Dotations	Reprises
Autres immobilisations incorporelles	700	683	
Terrains	710	705	
Constructions	720	715	
Inst. techniques mat. et outillage	730	725	
Inst. générales, agencements amén. div.	740	735	
Matériel de transport	750	745	
Autres immobilisations corporelles	760	755	
TOTAL	770	775	
II DÉFICITS REPORTABLES		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	(0)
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	(0)
Déficits de l'exercice		960	
Total des déficits restant à reporter		970	(0)
III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	147 964
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	46 097
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		396	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

SAGE Expert-comptables Janvier 2022

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) ⑤

Désignation de l'entreprise: **SAS A.S ALPILLES** Néant ☐ *

Exercice ouvert le: **01/06/2021** et clos le: **31/05/2022** Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *: 376	
Dont apprentis 657	
Dont handicapés 651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale 861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	762 606
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	762 606

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	3

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	1 516
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	262 042
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	15
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	263 573

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	499 036
---	-----	---------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	499 036
--	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case 020 X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	762 606	Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026				
Période de référence	024	0 1 / 0 6 / 2 0 2 1	160 3 1 / 0 5 / 2 0 2 2		
Date de cessation			/ /		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31052022

SIREN

8 0 2 6 6 9 2 2 6

Dénomination de l'entreprise

SAS A.S ALPILLES

Adresse (voie)

43 Boulevard Victor Hugo

Code postal

13210

Ville

SAINT REMY DE PROVENCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mlle Nom patronymique FREYCHET Prénom(s) AurélieNom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100Naissance: Date 19/08/1972 N° Département 30 Commune NIMES Pays FranceAdresse : N° 41 Voie Route de CompsCode Postal 30300 Commune BEAUCAIRE Pays FranceTitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31/05/2022

SIREN

8 0 2 6 6 9 2 2 6

Dénomination de l'entreprise

SAS A.S ALPILLES

Adresse (voie)

43 Boulevard Victor Hugo

Code postal

13210

Ville

SAINT REMY DE PROVENCE

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		N° 2065-SD 2022	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le 01/06/2021 et clos le 31/05/2022		Régime simplifié d'imposition ☒	
Régime réel normal ☐		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société: SAS A.S ALPILLES 43 Boulevard Victor Hugo 13210 SAINT REMY DE PROVENCE		Adresse du siège social:	
SIRET 8 0 2 6 6 9 2 2 6 0 0 0 1 0		MEl: lagencedesaintremy@gmail.com	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Agences immobilières	
Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 447 165	
Bénéfice imposable à 15% 38 120		Déficit	
2 Plus-values		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
PV exonérées (art. 238 quinquies)		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater VV ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée:		Nom / Adresse	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre		N°	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse	
N°		N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé sage			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
EXPERT & CONSEIL Société d'Expertise Comptable 7 Place de la République BP 68 13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE Tél: 04 90 92 36 04		Tél:	
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 13/09/2022 Lieu: SAINT REMY DE PROVENCE	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: Aurélie FREYCHET Présidente	
Signature:		Signature:	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire:			

BAGE Experts-comptables Janvier 2022

IAQI Experts-comptables Janvier 2022

BAGE Experts-comptables Janvier 2022

2022	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 06 au 31 / 05 ou au titre de l'année N			
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI) Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
FOR	296		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant		

Bilan simplifié détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/05/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/05/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Immobilisations corporelles	4 965	2 792	2 173	1 160	1 013
2181000 Install. gene. agenc. amenag. div.	583		583		583
2183000 Materiel de bureau et informatique	4 382		4 382	3 362	1 020
2818100 Amort.ag.cons.divers		103	-103		- 103
2818300 Amort.mat.bureau &in		2 689	-2 689	-2 202	- 487
Immobilisations financières	165		165	161	4
2617000 Titre capital A caut* mutuelle	25		25	25	
2618000 Autres titres	46		46	44	2
2670000 Creances rattachees a participat.	75		75	75	
2756000 Fonds garantie caut* mutuelle	19		19	17	2
ACTIF IMMOBILISE	5 130	2 792	2 338	1 321	1 017
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	32 594		32 594	5 250	27 344
4110000 Clients divers	32 594		32 594	5 250	27 344
Autres créances	3 500		3 500	14 365	- 10 865
4410000 Etats subventions a recevoir				1 500	- 1 500
4440000 Etat impôt sur les bénéfices				12 649	- 12 649
4456600 Tva deduct.s/achats	3 469		3 469		3 469
4456700 Crédit de tva à reporter				80	- 80
4458000 Tva à régulariser	2		2	117	- 115
4458600 Tva s/fact.non parve	10		10		10
4672000 GIE l'agence de St Rémy	19		19	19	
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	490 261		490 261	29 688	460 573
5120000 Banque	490 261		490 261	29 688	460 573
Charges constatées d'avance	473		473	469	4
4860000 Charges constatees d'avance	473		473	469	4
ACTIF CIRCULANT	526 828		526 828	49 772	477 056
TOTAL GENERAL ACTIF	531 958	2 792	529 165	51 093	478 072

Bilan simplifié détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/05/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/05/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 2 500)	2 500	2 500	
1013000 Capital souscrit appelé verse	2 500	2 500	
Réserve légale	250	250	
1061000 Réserve légale	250	250	
Autres réserves	3 000	3 000	
1068000 Autres réserves	3 000	3 000	
Résultat de l'exercice	361 364	35 454	325 910
CAPITAUX PROPRES	367 114	41 204	325 910
Dettes			
Fournisseurs et comptes rattachés	20 993		20 993
4010000 Fournisseurs divers	20 933		20 933
4081000 Fournisseurs	60		60
Autres dettes	141 059	9 889	131 170
4210000 Personnel : rémunérations dues	3 554	1 151	2 403
4310000 Sécurité sociale	355	347	8
4371000 Caisse retraite cadr	73	73	
4375000 Ta et FPC	8		8
4378000 Klesia	22	22	
4440000 Etat impôt sur les bénéfices	121 236		121 236
4455100 Tva à décaisser	3 125		3 125
4457100 Tva collectée	5 432	875	4 557
4550100 Associé aurélie freychet	7 254	7 420	- 166
DETTES	162 052	9 889	152 163
TOTAL GENERAL PASSIF	529 165	51 093	478 072

Annexe : Préambule

L'exercice social clos le 31/05/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/05/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 529 165,44 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 361 363,58 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/09/2022 par les dirigeants.

Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexe : Notes sur le bilan actif**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 5 130 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 362	1 603		4 965
Immobilisations financières	161	4		165
TOTAL	3 523	1 607		5 130

Amortissements et provisions d'actif = 2 792 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 202	590		2 792
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 202	590		2 792

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Install. gene. agenc. amenag. div.	583	103	480	3 ans
Materiel de bureau et informatique	4 382	2 689	1 693	de 3 à 5 ans
TOTAL	4 965	2 792	2 173	

Etat des créances = 36 661 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	94		94
Actif circulant & charges d'avance	36 567	36 567	
TOTAL	36 661	36 567	94

Provisions pour dépréciation = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Charges constatées d'avance = 473 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe : Notes sur le bilan passif**Capital social = 2 500 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	25,00	2 500
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	25,00	2 500

Etat des dettes = 162 052 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	7 254	7 254		
Fournisseurs	20 993	20 993		
Dettes fiscales & sociales	133 805	133 805		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	162 052	162 052		

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires = 762 606 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	762 606	100,00 %
TOTAL	762 606	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 123 921 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	485 285	123 921	361 364
Résultat financier			
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	485 285	123 921	361 364

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. L'année de dotat.		
Total des déficits exploit. Reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL		

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Soldes intermédiaires de gestion**SAS A.S ALPILLES****SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION**

Période du 01/06/2021 au 31/05/2022

(Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 31/05/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/05/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises				
- Cout direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	762 606	91 310	671 296	735,18
+ Production stockée				
+ Production Immobilisée				
Production de l'exercice	762 606	91 310	671 296	735,18
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous traitance directe				
Marge brute sur production (II)	762 606	91 310	671 296	735,18
Taux de marge brute sur production	100,00 %	100,00 %		
Marge brute globale (I + II)	762 606	91 310	671 296	735,18
Taux de marge brute globale	100,00 %	100,00 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	263 558	53 943	209 615	388,59
Valeur ajoutée produite	499 048	37 368	461 680	N/S
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	65,44 %	40,92 %		
+ Subventions d'exploitation		15 166	-15 166	-100,00
- Impôts, taxes et versements assimilés	633	702	-69	-9,82
- Salaires et traitements	8 745	8 745		0,00
- Charges sociales	3 782	3 576	206	5,76
Excédent brut d'exploitation	485 887	39 510	446 377	N/S
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	63,71 %	43,27 %		
+ Reprises sur amortissements et provisions		463	127	27,43
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	590			
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	3	1	2	200,00
- Autres charges de gestion courante	15	14	1	7,14
+ Transfert de charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	485 285	39 034	446 251	N/S
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	63,64 %	42,75 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées				
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	485 285	39 034	446 251	N/S
Résultat courant / chiffre d'affaires	63,64 %	42,75 %		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel				
- Participation des salariés aux résultats	123 921	3 580	120 341	N/S
- Impôt sur les bénéfices				
Résultat Net Comptable	361 364	35 454	325 910	919,25
Résultat net / chiffre d'affaires	47,39 %	38,83 %		

Liste des Immobilisations

SAS A.S ALPILLES

IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables

Période du 01/06/2021 au 31/05/2022

Présenté en Euros

Compte 2181000 / 2818100		Install. gene. agenc. amenag. div.							
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Val. nette
0001 Purificateur dyson	20/11/2021	583,33		583,33	L 33,33		103,16	103,16	480,17
Sous-total		583,33		583,33			103,16	103,16	480,17

Compte 2183000 / 2818300		Matériel de bureau et Informatique							
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Val. nette
0001 Apple imac	07/12/2015	1 012,49		1 012,49	L 20,00	1 012,49		1 012,49	
0002 Iphone	02/05/2016	591,58		591,58	L 20,00	591,58		591,58	
0003 Iphone 8	10/12/2018	708,60		708,60	L 33,33	584,59	124,01	708,60	
0004 Iphone12 pro	17/05/2021	1 049,17		1 049,17	L 33,33	13,60	349,72	363,32	685,85
0005 Iphone13	17/05/2022	1 019,98		1 019,98	L 33,33		13,22	13,22	1 006,76
Sous-total		4 381,82		4 381,82		2 202,26	485,95	2 689,21	1 692,61

Compte 2617000 /		Titre capital A caut' mutuelle							
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Val. nette
0001.1 Titre capital A caution mutuelle / 1	31/12/2019	25,00			N.A.0,00				25,00
Sous-total		25,00							25,00

Compte 2618000 /		Autres titres							
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Val. nette
0001 Titre capital C caution mutuelle	31/12/2019	42,00			N.A.0,00				42,00
0002 Titre capital C caution mutuelle 2020	31/12/2020	2,00			N.A.0,00				2,00
0003 Titre capital C caution mutuelle 2021	01/02/2022	2,00			0,00				
Sous-total		46,00							44,00

SAS A.S ALPILLES

IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables

Période du 01/06/2021 au 31/05/2022

Présenté en Euros

Compte 2670000 / Creances rattachees a participat.											
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. anno.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 Titre capital A	18/05/2021	75,00			N.A,0,00						75,00
Sous-total		75,00									75,00

Compte 2756000 / Fonds garantie caut' mutuelle											
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. d'ép.	Val. nette
0001 Fonds garantie caution mutuelle	31/12/2019	15,00			N.A,0,00						15,00
0002 Fonds de garantie caution mutuelle 202	31/12/2020	2,00			N.A,0,00						2,00
0003 Fonds de garantie caution mutuelle 202 Entrée	01/02/2022	2,00			N.A,0,00						2,00
Sous-total		19,00									19,00

Total général	5 130,15	4 965,15	2 202,26	590,11	2 792,37	2 335,78
---------------	----------	----------	----------	--------	----------	----------

Société AS ALPILLES
Société par actions simplifiée
Au capital de 2500 euros
Siège social : 43 bd Victor Hugo 13210 St Rémy de Provence
RCS Tarascon n° 802 669 226

PROCES VERBAL
DE DECISION UNIQUE ORDINAIRE DU 31 mai 2022

Le soussigné,

- Freychet Aurélie Associé unique,
Née le 19 aout 1972 à Nîmes,
De nationalité française,
Domicilié au 41 route de comps 30300 Beaucaire

Agissant en qualité d'associé fondateur unique de la société « AS ALPILLES », Société par actions simplifiée de forme unipersonnelle,
Au capital de 2500 euros,
Dont le siège social est fixé au 43 bd Victor Hugo 13210 St-Rémy de Provence
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tarascon sous le numéro 802669226.
Soumise par option à l'impôt sur les sociétés.

A pris, conformément aux dispositions statutaires, la présente décision ordinaire selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31 mai 2022 ;
2. Examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice ;
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice et affectation des résultats ;
4. Quitus à la gérance ;

Lecture est donnée du rapport de gestion.

Les résolutions suivantes sont prises :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, conformément au rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 mai 2022, approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont

AF

présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un chiffre d'affaires hors taxes total de **762 605,44 euros** et un résultat net comptable de bénéfice **361 363,58 euros**.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique constate donc que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2022 font apparaître un bénéfice de **361 363,58 euros**, et un montant de **3000 euros** sur le compte réserve facultative.

L'associé unique décide l'affectation suivante

Virement de **361 363,58 euros** Freychet Aurélie en distribution de dividende, payable ce mois-ci.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve la rémunération versée à la gérance pour l'exercice écoulé.

Le montant annuel de cette rémunération s'élève à **8 745,24 euros**.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique donne quitus entier et définitif à la Gérance pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice 2021/2022.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures, 26 SEPTEMBRE 2022

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique de la société.

En trois exemplaires originaux.

FREYCHET AURELIE
Associée

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Freychet', with a long horizontal stroke extending to the right.